

FNACA

## Une rue du 19 Mars 1962 en hommage aux combattants d'AFN



La jeune Laurianne Isabelle a lu un texte rédigé par les élèves du collège de Châtillon-sur-Loire

Près de 45 drapeaux venus de tout le département, trois musiques (Coullons et Autry réunies et le Pipe Band d'Aubigny), la présence du sénateur Jean-Pierre Sueur aux côtés du conseiller général maire Jacques Girault, de la conseillère régionale Sylvie Vauvilliers et du maire de Châtillon-sur-Loire, Emmanuel Rat, le comité local de la FNACA que préside Jean Marcilly, et la municipalité avaient donc choisi de marquer solennellement l'inauguration de la rue du 19 mars 1962 !

Le conseil avait répondu favorablement à une demande de la FNACA qui a voulu maintenir la commémoration de la fin de la guerre en Algérie avec la date de proclamation du cessez-le-feu, le 19 mars 1962. La FNACA maintient ainsi partout où elle est présente cette commémoration, estimant que la date choisie, le 5 décembre, par le président de la République, Jacques Chirac, ne correspondait à rien.

« Le conseil municipal a rendu hommage aux combattants de cette guerre qui n'est pas reconnue comme telle » confiait Jacques Girault après avoir dévoilé la nouvelle plaque de rue avec le sénateur Jean-Pierre Sueur, le président départemental de la FNACA Gilbert Maisonneuve et Jean Marcilly. Auparavant, la jeune Laurianne Isabelle, 8 ans, avait lu le texte « l'Appelé » rédigé par les élèves du collège de Châtillon-sur-Loire. Le président d'Autry n'a pas manqué de saluer la mémoire de camarades disparus dont récemment l'ancien porte drapeau de la section, « Autry sera la deuxième commune du canton à avoir une rue du 19 mars ; merci au maire et conseil municipal d'avoir participé au devoir de mémoire » ajoutait Jean Marcilly avant de passer la parole à Gilbert Maisonneuve qui déclarait « le sacrifice de ceux qui sont tombés mérite bien une plaque de rue ». Et le président de la FNACA d'ajouter : « faisons œuvre de mémoire, mais ne pas oublier ceux qui ont droit à notre reconnaissance ».

Pour le sénateur Jean-Pierre Sueur, « la date du 19 mars s'est imposée » ; « c'est le respect à l'égard des anciens combattants français mais

aussi de tous ceux qui sont tombés d'où qu'ils viennent : les êtres humains sont égaux en droit et en dignité ».

Trois membres du comité local ont été distingués à l'issue des cérémonies Jean-Pierre Dózier qui a reçu la croix du combattant, Jean Villoing et

Henri Le Marrec pour 30 années de porte-drapeau. Le cortège s'est ensuite rendu au cimetière pour un dépôt de gerbes avant le retour à la salle polyvalente où était servi un vin d'honneur et un repas auquel ont pris part 75 personnes.

Rémi Bichon



Les musiques d'Autry et de Coullons réunies ouvraient le défilé.



Un long cortège s'est étiré dans la rue principale.



Les trois médaillés : Jean-Pierre Dózier, Jean Villoing et Henri Le Marrec.



Le Pipe Band d'Aubigny-sur-Nère fermait la marche du défilé.